

Date de publication du document : 07/04/2026

FAQ : PCN à votre écoute

Dispositifs de financement ANR vers l'ERC

Les réponses présentées ci-dessous sont issues des questions posées lors de la session *PCN à votre écoute* du 31 mars 2026. Elles reflètent les informations disponibles à cette date.

Pour toute candidature à de futurs appels, il est impératif de se référer aux documents officiels correspondants.

• Percée JC-JC

Lien vers l'appel actuellement ouvert : <https://anr.fr/fr/detail/call/percee-jcjc-2026/>

Le dispositif peut être mobilisé deux ans avant la fin de la JCJC ou un an après mais est-ce que l'appel auquel va candidater le chercheur doit aussi être compris dans cette période ? Par ex le chercheur a une JCJC du 01/01/2022 au 31/12/2026 donc il doit faire la demande de percée JCJC avant le 31/12/2027. Il pourrait candidater à un CoG WP 2027 en janvier 2027 mais aussi pour se préparer au mieux et profiter de l'aide allouée candidater à un CoG WP 2028 en janvier 2028. Qu'en est-il ? Peut-il cibler le prochain appel WP 2027, le suivant WP 2028 ou encore un futur appel WP 2029 ? Quelle est la limite svp ?

Le lauréat Percée JCJC aura un financement pour 2 ans et il devra déposer son projet ERC dans les 2 ans. S'il y a un souci, il pourra prolonger son financement Percée JCJC et aura donc plus de temps pour déposer son projet ERC. Cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

Est-ce que Percée JCJC démarre à la fin de l'ANR JCJC ou à la date de la demande ?

A peu près à la date de la demande : le temps de traiter celle-ci.

Est-ce que le projet Percée JCJC et le projet ERC doivent être le même que le projet financé dans la JCJC ?

Nous n'attendons pas nécessairement de continuité entre le JCJC et l'ERC (et donc le Percée JCJC).

Quels sont les critères d'obtention de la percée JCJC ? Peut-on postuler plusieurs fois ?

Une seule Percée JCJC est possible par carrière. Les critères d'éligibilité sont : avoir eu un financement JCJC, respecter les conditions de temporalité de la demande (-24 et +12 mois par rapport à la fin du projet JCJC), HI française et dossier complet, dont l'engagement à déposer un projet à l'ERC. (cf § 3.2 <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>)

NB : L'ANR n'impose pas de contrainte sur la tutelle gestionnaire - mis à part qu'elle soit française.

Dans le questionnaire il est indiqué que l'on doit inscrire la date à laquelle on veut candidater à l'ERC. Mais si initialement on a mis 2027 et que l'on s'aperçoit qu'on ne sera finalement pas prêt et qu'il vaut mieux 2028 (qui est toujours dans les 24 mois de la percée) est-ce possible ou doit on prévenir l'ANR ?

La date renseignée dans le questionnaire est indicative. C'est une prévision au moment du dépôt de la Percée JCJC. S'il y a un changement de plan, il n'y a pas d'obligation de prévenir l'ANR mais c'est mieux de le faire.

Bonjour, pour le suivi des Percée JCJC vous avez dit qu'il suffisait de présenter une preuve de dépôt ERC pour garantir le maintien du financement : on n'aura donc pas besoin de faire de justification financière au cours ou à la fin du projet. Quid du reliquat si tout n'a pas été dépensé ? Nous reste-t-il acquis ?

Le financement Percée JCCJ est forfaitaire (75k€ en coût direct). Comme pour tous les projets ANR qui passent au mode forfaitaire, il y aura une attestation de clôture de projet à fournir. Sur cette attestation, le montant total utilisé sera indiqué et s'il y a un trop-perçu, il sera à restituer à l'ANR. Cf <https://anr.fr/fr/actus/details/news/simplification-mise-en-oeuvre-du-financement-forfaitaire/>

Les recrutements dans le cadre du percée JCJC sont éligibles ?

Oui dans la Percée JCJC toutes les dépenses sont éligibles comme celles acceptées dans le JCJC. Ainsi la décharge d'enseignement est également éligible. Cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

Pour Percée JCJC et J-MRSEI, il est demandé d'accompagner le dépôt d'une lettre d'engagement de la structure d'accompagnement aux dépôts de projets européens. Pouvez-vous préciser ce qui est attendu dans ce courrier, et en particulier le niveau de détail attendu sur les mesures d'accompagnement ?

Ce courrier est un engagement sur l'accompagnement du candidat pas sur les modalités de cet accompagnement. Si la cellule europe détaille ce qu'elle prévoit/ peut réaliser cela restera au stade informatif. Cf § 3.1.4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf> et § 3.1.4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-J-MRSEI-2026.pdf>

Est-ce que durant les 24 mois de la percée JCJC on peut candidater aux appels ANR classiques (type PRC) ? car ce n'est pas le cas pendant la durée d'une ANR JCJC ?

Les financements T-ERC et Percée JCJC ne sont pas cumulables en même temps. Par contre, la Percée JCJC n'empêche pas la candidature (et l'obtention) aux autres ANR : instruments PRCI, PRC, PRME de l'AAPG mais aussi LabCom, Chaires industrielles, ... cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

L'obtention d'un financement ERC n'interrompt pas une JCJC en cours.

Concernant la percée JCJC, quelles sont les dépenses éligibles à ce programme ? Ce sont les catégories habituelles des AAPG ?

Oui dans la Percée JCJC toutes les dépenses sont éligibles comme celles acceptées dans le JCJC. Ainsi la décharge d'enseignement est également éligible. Cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

La non-cumulabilité Percée-ERC / T-ERC signifie-t-elle qu'on ne peut pas les avoir en même temps, ou qu'un bénéficiaire de Percée-ERC ne pourra plus jamais candidater à un T-ERC par la suite ?

Les financements T-ERC et Percée JCJC ne sont pas cumulables en même temps. cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

Décharge d'enseignement possible pour percée JCJC ?

Oui dans la Percée JCJC toutes les dépenses sont éligibles comme celles acceptées dans le JCJC. Ainsi la décharge d'enseignement est également éligible. Cf § 4 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

Comment remplir le questionnaire scientifique ? C'est une aide pour la construction du B1 mais vous attendez-vous tout de même à un format spécifique ? Faut-il remplir directement dans le tableau ?

Le questionnaire scientifique du Percée JCJC est conçu pour servir de document de travail au chercheur qui sera amené à rédiger son B1 pour l'ERC. Ce questionnaire est censé faciliter le dialogue entre le chercheur et la cellule Europe. Il ne sera aucunement évalué par l'ANR. Cf § 3.1.3 et 3.3 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

Un candidat ERC qui attend le résultat d'un dépôt ERC déjà réalisé est-il éligible à Percée JCJC ?

Oui : nous n'avons pas mis de condition sur ce point dans le texte de l'appel Percée JCJC.

• Tremplin-ERC (T-ERC)

Est-ce que l'ERC Tremplin concerne bien les projets ERC hors ERC Synergy Grants ?

T-ERC est un financement pour un redépôt aux appels ERC monobénéficiaires : Starting Grant, Consolidator Grant et Advanced Grant. Percée JCJC est également un financement pour un (re)dépôt à ces mêmes appels. Cf §1 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-terc-cog-2026.pdf> et §1 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-percee-jcjc-2026.pdf>

• Montage de réseaux scientifiques européens et internationaux (MRSEI) et Jeton-MRSEI

Lien vers l'appel actuellement ouvert : <https://anr.fr/fr/detail/call/montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-mrsei-edition-2026/>

Est-il pertinent de postuler à un MRSEI dans le cadre d'un redépôt ERC Synergy (SyG) en coordination Française ? Est-on éligible si cela concerne un redépôt de projet ?

Une demande de financement MRSEI pour un redépôt ERC SyG est éligible. N'oubliez pas le programme [SRSEI](#), dont un financement peut être demandé entre deux étapes de l'ERC SyG – à condition que le projet soit accepté à l'étape suivante.

Peut-on postuler à un MRSEI si on a déjà une ANR en cours en tant que coordinateur ?

MRSEI est incompatible avec SRSEI et avec Jeton-MRSEI. Et il est compatible avec tous les autres programmes. Cf § 3.2 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf>

EIC Transition est accessible à des consortia, il ne semble toutefois pas compatible avec le MRSEI, pouvez-vous svp confirmer ?

Pour qu'un appel soit éligible à MRSEI, il faut que :

- l'appel autorise des consortia,
- l'appel soit de dimension européen ou international,
- l'appel permette de réaliser -au moins partiellement- des travaux de recherche,
- l'appel autorise une coordination française (la co-coordination française est acceptable s'il ne peut y avoir une coordination exclusivement française),
- le financement de l'appel est d'origine européen / international. CONTRE-Exemple : les ERA-NET,
- le projet peut être géré par un organisme de recherche et de diffusion des connaissances.

Cf § 3.2 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf>

Si un chercheur est lauréat d'un MRSEI puis d'un ERC : est-ce compatible ?

Le financement MRSEI peut conduire à l'obtention d'un financement ERC Synergy mais ne conduit pas aux financements monobénéficiaires de l'ERC (StG, CoG ou AdG). Cf les appels non autorisés par un financement MRSEI : § 3.2 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf>

Le financement MRSEI s'arrêtera bien la veille du démarrage du projet ERC SyG.

Si on envisage de postuler à un call Horizon Europe se clôturant en avril 2027, nous devons donc candidater au programme MRSEI cette année ?

Oui ! en effet, il y a un délai incompressible d'environ 5 mois entre le moment où la demande de financement MRSEI est déposée et où le financement MRSEI arrive dans le laboratoire qui impose d'anticiper la demande de financement MRSEI pour avoir le temps de d'utiliser ce budget pour le futur dépôt européen. Cf § 3.2 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf>

Si les financement MRSEI sont maintenant forfaitaires, qu'est-ce que cela implique d'arrêter le financement si le projet européen commence ?

Forfaitaire ou non, le financement MRSEI conduit à un financement Européen/ international et doit donc s'arrêter -au plus tard- la veille du démarrage du projet européen/ international.

Si un réseau constitué via un MRSEI décide finalement qu'il n'est pas compétitif pour le call visé (qu'il s'agisse d'un ERC SyG ou d'autre autre call de type cluster), et décide finalement de ne pas déposer, le financement devrait-il être restitué ?

Oui : cf § 3.2 de <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf>

Que se passe-t-il si un cas de force majeure empêche le coordinateur prévu / le candidat ERC de déposer le projet comme prévu (grossesse, changement d'employeur, départ, maladie ...)?

Il est possible de prolonger le projet MRSEI, sinon, il y a déjà eu des cas d'annulation du projet MRSEI par le coordinateur

• Soutien aux réseaux scientifiques européens ou internationaux (SRSEI)

Peut-on candidater au SRSEI si nous avons déjà un projet MRSEI financé ?

Non ces deux programmes ne sont pas cumulables. Cf § 3.2
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-MRSEI-2026.pdf> et § 3.2 de
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-srsei-2026.pdf>

Nous accompagnons actuellement une candidature à ERC-SyG qui passe en "phase 2". Est-il trop tard de demander le financement SRSEI ? Ou faudrait-il le demander au moment de l'invitation aux auditions ?

Un financement SRSEI peut être demandé entre deux étapes de l'ERC SyG – à condition que le projet soit accepté à l'étape suivante.

Pour les SRSEI pour les ERC-SyG, tous les PIs peuvent candidater ou seulement le co-PI (corresponding PI)?

Tout PI d'une ERC Synergy avec institution d'accueil en France peut faire la demande de financement SRSEI, même si il n'est pas le corresponding PI.

• Access-ERC

Pour Access ERC, pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par avoir fait preuve de mobilité (en France ou à l'étranger) svp ? est ce qu'avoir changé de labo en France par exemple entre Paris et Grenoble compte comme une mobilité ?

Nous entendons effectivement « mobilité » par un changement de laboratoire. Pour access-ERC, la durée totale de la mobilité doit représenter 12 mois cf § B.2 de
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/aap-access-erc-stg-2026.pdf>